Le blocage administratif des sites terroristes est sur la rampe

10/01/2015 à 14h04

Au lendemain de l'attentat criminel contre Charlie Hebdo, le gouvernement a décidé de mettre sur la rampe le décret permettant le blocage administratif des sites provoquant à des actes de terrorisme ou en faisant l'apologie. Comme prévu, le texte couple à ce dispositif le blocage des sites pédopornographiques



Le projet de décret, qui touche à la société de l'information, a pour cette raison été notifié à Bruxelles comme l'exigent les textes européens. Il vient orchestrer une des mesures votées par la loi contre le terrorisme, le blocage administratif des sites.

> *Ce blocage avait été très critiqué par de multiples acteurs, mais le contexte de l'attentat contre Charlie Hebdo a sans doute tout accéléré : le décret a été enregistré à Bruxelles*

au lendemain des assassinats sanglants.

- Télécharger le projet de décret sur le blocage administratif des sites terroristes et pédopornographique.

Suite et commentaires sur Fortune